

Commune de **Dison**

Réf. 2017/144



Wallonie

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Karip Kalic demeurant à 9300 Aalst, Keilersplein 70 .

Le terrain concerné est situé à 4820 Dison, rue Neuve n°83 et cadastré division 1 section C n°10 T 16.

Le projet consiste en la régularisation de l'escalier métallique et de la terrasse aménagée sur la toiture plateforme de la partie arrière, la création d'un logement supplémentaire au rez-de-chaussée (4 logements au total) et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.40, du CoDT : la demande de permis implique un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux. (Les intérieurs d'îlots sont aménagés au maximum sous la forme de cours et jardins)

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenue auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet service urbanisme téléphone (téléphone : 087/39.33.96-97-98, mail : urbanisme@dison.be) dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24/01/2018 au 07/02/2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be